



**bimedoc**

# **Notice d'intégration des règles**

## **Bimedoc Expert**

**Version du 25/06/2025**

<b>1. Introduction</b>	<b>2</b>
1.1. Utilisateurs cibles	2
1.2. Population de patients cibles	2
1.3. Accessibilité à l'utilisateur	2
1.4. Réclamations	3
<b>2. Pré-requis avant utilisation</b>	<b>3</b>
2.1. Exigences techniques et environnement d'utilisation	3
2.2. Pré-requis utilisateur	3
<b>3. Limitations et exclusions</b>	<b>3</b>
<b>4. Généralités</b>	<b>4</b>
<b>5. Accès au moteur de règles</b>	<b>6</b>
<b>6. Créer / modifier / supprimer une librairie de règles</b>	<b>6</b>
6.1. Créer une librairie de règles	6
6.2. Paramétrage de la librairie	6
6.3. Modifier une librairie de règles	7
6.4. Supprimer une librairie de règles	8
<b>7. Créer / modifier / supprimer une règle</b>	<b>8</b>
7.1. Création d'une règle	8
7.1.1. Le remplissage des "Paramètres de la règle"	9
7.1.2. Le paramétrage des "Critères de la règle"	10
7.2. Modifier une règle	14
7.3. Supprimer une règle	14
7.4. Validation locale et activation d'une règle	15
<b>8. Créer / modifier / supprimer un onglet</b>	<b>15</b>
8.1. Créer un onglet	15
8.2. Modifier un onglet	16
8.3. Supprimer un onglet	16
<b>9. Partage des règles</b>	<b>17</b>
<b>10. Propriété intellectuelle des règles locales</b>	<b>18</b>
<b>11. En cas de problème</b>	<b>18</b>
<b>12. Informations complémentaires depuis la version précédente de la notice d'utilisation</b>	<b>18</b>

## 1. Introduction

La présente notice a pour objectif d'accompagner les utilisateurs administrateurs dans l'utilisation de l'**interface de création de règles** du logiciel **Bimedoc Expert**. Cette interface permet aux utilisateurs habilités – notamment les administrateurs clients (pharmaciens hospitaliers) et les administrateurs Bimedoc – de définir, structurer et enregistrer des règles d'aide à la décision clinique, en vue d'une éventuelle validation locale.

Cet outil s'intègre dans une logique de personnalisation des recommandations cliniques selon les pratiques spécifiques d'un établissement de santé, tout en respectant un cloisonnement strict entre la phase de conception des règles et leur activation effective dans le moteur d'exécution de Bimedoc Expert.

Il est **fondamental de souligner** que l'interface de création des règles **ne constitue pas un dispositif médical** au sens du Règlement (UE) 2017/745. Les règles qui y sont saisies **ne sont pas interprétées par le logiciel** tant qu'elles n'ont pas été formellement **testées, validées et activées**.

La responsabilité de la validation, de la pertinence médicale et de l'activation des règles incombe **exclusivement à l'organisation de santé utilisatrice**. Bimedoc ne saurait être tenu responsable des conséquences d'un usage non validé ou inapproprié de cette interface dans un cadre clinique.

Cette notice décrit les prérequis, le fonctionnement de l'interface, les étapes de création et d'enregistrement des règles, les principes de validation locale, ainsi que les mentions réglementaires et techniques à respecter pour garantir un usage sûr et structuré de l'outil.

### 1.1. Utilisateurs cibles

Bimedoc Expert est destiné à être utilisé par les pharmaciens hospitaliers et officinaux impliqués dans la prise en charge thérapeutique des patients.

### 1.2. Population de patients cibles

Bimedoc Expert est destiné à être utilisé pour tout patient, sans restriction spécifique de population.

### 1.3. Accessibilité à l'utilisateur

Bimedoc Expert est accessible à l'utilisateur à travers une interface d'utilisation, sur ordinateur/mobile :

- via l'application web <https://www.bimedoc.com>
- via des applications web partenaires. A noter: une fois authentifié, l'interface utilisateur est la même sur l'application web Bimedoc que sur les applications partenaires.

## 1.4. Réclamations

Toute réclamation ou tout dysfonctionnement, ainsi que tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit nous être notifié à l'adresse [contact@bimedoc.com](mailto:contact@bimedoc.com).

## 2. Pré-requis avant utilisation

### 2.1. Exigences techniques et environnement d'utilisation

L'utilisation de l'interface de création de règles nécessite de disposer :

- d'un ordinateur comportant un système d'exploitation,
- d'un accès à internet,
- d'un accès web via navigateur (Firefox version 102 ou supérieure, Chrome version 108 ou supérieure, Safari version 15 ou supérieure, Edge version 108 ou supérieure) ou d'un outil métier dans lesquels le dispositif médical est intégré.

Les solutions proposées par Bimedoc sont des solutions dites SaaS (« Software as a Service » ou en français : « logiciel en tant que service »), solution logicielle applicative hébergée dans le cloud et accessible, via une connexion Internet.

### 2.2. Pré-requis utilisateur

L'utilisateur doit disposer d'un compte administrateur actif disposant des droits nécessaires pour accéder à l'interface de création de règles.

L'utilisateur doit avoir suivi une formation initiale afin de comprendre le fonctionnement de l'interface et les responsabilités associées, par un collaborateur Bimedoc ou un administrateur de l'établissement qui a déjà reçu une formation de la part de Bimedoc.

## 3. Limitations et exclusions

Bimedoc ne garantit pas la pertinence, l'exactitude clinique ni l'efficacité thérapeutique des règles. L'interprétation médicale et la responsabilité clinique restent sous le contrôle exclusif du client.

## 4. Généralités

Bimedoc Expert assiste les pharmaciens hospitaliers et d'officine en leur permettant de contrôler le risque d'erreurs médicamenteuses lié aux prescriptions inappropriées.

L'identification des prescriptions à risque d'erreurs médicamenteuses par les pharmaciens, implique la génération d'alertes ou le calcul de scores de risque dans l'interface utilisateur de Bimedoc Expert. Ces alertes et scores de risque sont générées lorsque les données des patients correspondent aux règles de l'algorithme de Bimedoc Expert.

Les règles qui composent l'algorithme de Bimedoc Expert sont créées et gérées dans l'interface du Moteur de règles de Bimedoc Expert (figure ci-dessous).

Les règles proviennent de différents référentiels :

- Bases de données agréés (ex : Thésorimed) ;
- Bases de données à dire d'expert (ex : Stopp&Start) ;
- Référentiels de règles locales, créées par l'organisation utilisatrice.

NOM	ALERTE	ACTIVE	ETIQUETTE	ACTIONS
-	-	Oui	-	Modifier
AC_1	Niveau 1 : potentiel anticholinergique démontré	Oui	Niveau 1	Modifier
AC_2	Niveau 2 : effet anticholinergique habituellement observé à dose élevée	Oui	Niveau 2	Modifier
AC_3	Niveau 3 : potentiel anticholinergique élevé	Oui	Niveau 3	Modifier
ANSM_1	association déconseillée	Oui	Association Déconseillée	Modifier

Les règles sont regroupées en bibliothèques ("librairies" dans la figure ci-dessous).

# NOTICE D'INTÉGRATION | BIMEDOC EXPERT - INTERFACE DE CRÉATION DE RÈGLES

Navigation: Onglets | **Bibliothèques** | Gérer mes règles

Rechercher une bibliothèque

Créer une nouvelle bibliothèque

NOM	DESCRIPTION	EDITEURS	STATUT	ACTIONS
Audit vaccinal à l'officine		Hôpital Bimedoc	Privée	Voir les règles Voir
Charge Anticholinergique - Bimedoc	L'Anticholinergic Drug Scale intégrée dans votre...	BIMEDOC_Officiel	Public	Voir les règles Modifier
Critères STOPP-START - Bimedoc	Les critères STOPP-START intégrés dans votre...	BIMEDOC_Officiel	Public	Voir les règles Modifier
DDI predictor - Bimedoc	DDI predictor intégré dans votre assistant d'an...	BIMEDOC_Officiel	Public	Voir les règles Modifier
Déficit en G6PD - Bimedoc	Les données de l'ANSM intégrées dans votre a...	BIMEDOC_Officiel	Public	Voir les règles Modifier

Chaque règle apparaît dans un onglet spécifique de l'interface utilisateur de Bimedoc Expert (« Onglets » dans la Figure ci-dessous).

Navigation: **Onglets** | Bibliothèques | Gérer mes règles

Rechercher un onglet

Créer un nouvel onglet

NOM	REGROUPE PAR VIGNETTE CLINIQUE	POSITION	ACTIONS
Interactions médicamenteuses	Non	1	Modifier
Inappropriés	Oui	2	Modifier
Omis	Oui	3	Modifier
QT risk	Non	4	Modifier
Déficit en G6PD	Non	5	Modifier

## 5. Accès au moteur de règles

L'accès à l'interface du moteur de règles Bimedoc Expert est disponible en se connectant via l'URL qui est disponible dans les réglages de Bimedoc Care, onglet Bimedoc Detect.

## 6. Créer / modifier / supprimer une librairie de règles

Pour pouvoir créer, modifier, supprimer une librairie de règles, l'utilisateur doit avoir des droits spécifiques fournis par son administrateur

### 6.1. Créer une librairie de règles

L'utilisateur peut créer une librairie de règles en cliquant sur l'onglet "Librairies" puis en cliquant sur le bouton "Créer une nouvelle librairie".

Nom	Description	Éditeur	Statut	Actions
Audit vaccinal		BIMEDOC_Officiel	Privée	<a href="#">Voir les règles</a> <a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>
Bimedoc Detect - POC AO Bordeaux		Hopital Bimedoc	Privée	<a href="#">Voir les règles</a> <a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>
Charge Anticholinergique (ACB) - Bimedoc	L'échelle Anticholinergic Cognitive Burden (ACB) intégrée dans votre assistant d'analyse. Mesure spécifique de la charge anticholinergique centrale chez le sujet âgé (≥ 65 ans).	BIMEDOC_Officiel	Public	<a href="#">Voir les règles</a> <a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>

Une librairie est un dossier dans lequel l'administrateur peut créer des règles d'aide à la décision. C'est la librairie qui porte le statut du partage de la règle.

### 6.2. Paramétrage de la librairie

Une fenêtre s'ouvre permettant à l'utilisateur de paramétrer la librairie de règles :

- Nom de la librairie
- Nom de l'éditeur de la librairie : l'organisation à laquelle l'utilisateur est connectée se renseigne par défaut comme éditeur de la librairie
- Description de la librairie
- Statut de partage :
  - **Librairie "public"** : la librairie de règles est ouverte et utilisable par tous les utilisateurs clients de Bimedoc. Il s'agit d'un ensemble de règles issues de référentiels libre de droits d'accès ou partenaire de Bimedoc et mis à disposition par Bimedoc ;

- **Librairie "privée"** : la librairie de règles est ouverte et utilisable uniquement pour les utilisateurs de l'organisation qui est propriétaire de la librairie de règles. Il s'agit d'un ensemble de règles créée par une organisation pour leur usage personnel ;
- **Librairie "partagée"** : la librairie de règles est partageable à d'autres organisations clientes de Bimedoc à l'aide d'une liste déroulante. Les règles contenues dans la librairie ne sont pas modifiables par les utilisateurs des organisations pour lesquelles la librairie leur a été partagée.

### Créer une nouvelle librairie

Quitter

Nom de la librairie*
Editeur* BIMEDOC_Officiel
Description
Statut*

Enregistrer

### 6.3. Modifier une librairie de règles

L'utilisateur peut modifier une librairie existante en cliquant sur l'onglet "Librairies" puis en cliquant sur le bouton "Modifier" à droite sur la ligne de la librairie d'intérêt.

Onglets	<u>Librairies</u>	Règles		
Rechercher une librairie		Créer une nouvelle librairie		
Nom	Description	Éditeur	Statut	Actions
Audit vaccinal		BIMEDOC_Officiel	Privée	<a href="#">Voir les règles</a> <a href="#">Modifier</a>

Dans le cas où le bouton modifier n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de modification. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

## 6.4. Supprimer une librairie de règles

L'utilisateur peut supprimer une librairie existante en cliquant sur l'onglet "Librairies" puis en cliquant sur le bouton "Poubelle" à droite sur la ligne de la librairie d'intérêt. Un message d'alerte s'affiche : "Êtes-vous sûr de vouloir supprimer cette librairie ?". L'utilisateur clique alors sur "oui" ou "non".



Dans le cas où le bouton "poubelle" n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de suppression. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

## 7. Créer / modifier / supprimer une règle

Pour pouvoir créer, modifier, supprimer une règle l'utilisateur doit avoir des droits spécifiques fournis par son administrateur

Un mauvais paramétrage d'une règle peut provoquer l'absence d'alerte ou générer des alertes inappropriées. En cas de doute, contactez votre administrateur ou à défaut le support Bimedoc.

### 7.1. Création d'une règle

L'utilisateur peut créer une règle en cliquant sur l'onglet "Règles" puis en cliquant sur le bouton "Créer une nouvelle règle".

The screenshot shows the 'Règles' (Rules) section of the Bimedoc Mapping interface. At the top, there are navigation tabs for 'Onglets', 'Librairies', and 'Règles'. Below the tabs is a search bar labeled 'Rechercher une règle' and a filter dropdown labeled 'Filtrer par librairie'. A blue button 'Créer une nouvelle règle' is located to the right of the filter. The main content is a table with the following columns: 'Nom', 'Alerte', 'Active', 'Étiquette', and 'Actions'.

Nom	Alerte	Active	Étiquette	Actions
-	-	Oui	-	Modifier
ACB_1	Niveau 1 : possible effet anticholinergique cognitif (preuve in vitro, absence de preuve clinique) (1 point)	Oui	Niveau 1	Modifier
ACB_2	Niveau 2 : effet anticholinergique cognitif modéré, cliniquement significatif (2 points)	Oui	Niveau 2	Modifier

La création d'une règle comporte deux étapes :

### 7.1.1. Le remplissage des "Paramètres de la règle"

Cette première étape permet à l'administrateur de :

- Nommer la règle ;
- Associer la règle à un onglet et à une bibliothèque ;
- Définir la nature du risque associé à l'alerte et son mécanisme d'action ;
- Préciser le niveau de contrainte lié au risque ;
- Définir la conduite à tenir pour maîtriser le risque ;
- Renseigner la source bibliographique de la règle ; Attention, certains caractères spéciaux comme les "[ ]" peuvent bloquer l'enregistrement de la règle, il convient donc de ne pas intégrer de caractères spéciaux à cet endroit.
- Définir l'étiquette associée à l'alerte. L'étiquette correspond au texte qui sera présent dans le tag de l'alerte.
- Classer l'alerte par ordre croissant de priorité (par exemple, niveau 1 = contre-indication).

La règle créée est activée par défaut. Pour créer une règle et ne pas l'activer, permettant un temps de contrôle qualité de la règle créée, l'utilisateur doit décocher la case "Règle active" en bas à gauche de la fenêtre "Paramètres de la règle".

## 7.1.2. Le paramétrage des "Critères de la règle"

### 7.1.2.1. Choix des critères clinico-biologiques

Cette étape permet à l'administrateur de définir les critères de déclenchement de l'alerte. Voici des exemples de critères permettant à l'utilisateur de générer une alerte (plusieurs critères peuvent être combinés grâce à des opérateurs Booléens) :

- Absence de médicaments prescrits ;
- Absence de pathologies renseignées ;
- Pathologies renseignées
- Âge ;
- Paramètres biologiques ;
- Consommation d'alcool ;
- Consommation de jus de pamplemousse ;
- Dose quotidienne ;
- Dose unitaire ;
- Fréquence cardiaque ;
- Médicaments prescrits ;
- Poids ;
- Pression artérielle systolique ;
- Redondance médicamenteuse ;
- Sexe ;
- Consommation de tabac ;
- Taille.

### 7.1.2.2. Combinaison des critères clinico-biologiques choisis

Pour combiner les critères choisis, le moteur de règles met à disposition de l'utilisateur des opérateurs booléens. Les opérateurs booléens (ET, OU, ET/OU) s'insèrent entre les critères paramétrés de la règle, afin de les connecter.

Les équations ainsi créées (critères clinico-biologiques combinés grâce aux opérateurs booléens) sont lues de gauche à droite par Bimedoc Expert. Afin de d'unifier et de prioriser différentes combinaisons au sein de l'équation créée, l'utilisateur utilise un système de parenthèses.

### 7.1.2.3. Bon usage des parenthèses

Les combinaisons d'éléments sont unifiées par des parenthèses : un parenthèse d'entrée et une parenthèse de fin. Il convient de NE PAS utiliser de parenthèses spécifiquement pour un élément mais uniquement pour une combinaison d'éléments. Voir ci-dessous.

#### Exemple à NE PAS FAIRE

Gestion de règle

1 Paramètres de la règle

2 Critère de la règle

Médicaments prescrits

1x (

Ajouter un médicament

H02AB01 H02AB06 H02AB08

Médicaments prescrits

ET

1x)

Ajouter un médicament

J05AE03 J05AE30 J05AR10 J05AR18

Ajouter un élément Enregistrer la règle Enregistrer la règle et quitter

#### Exemple à FAIRE :

Gestion de règle

1 Paramètres de la règle

2 Critère de la règle

Médicaments prescrits

1x (

Ajouter un médicament

H02AB01 H02AB06 H02AB08

Médicaments prescrits

ET (

Ajouter un médicament

J05AE03 J05AE30 J05AR10 J05AR18

Ajouter un élément Enregistrer la règle Enregistrer la règle et quitter

### 7.1.2.4. Paramétrage d'un critère clinico-biologique quantitatif : cas particulier des intervalles de valeurs

Aujourd'hui le système ne permet de générer des alertes lorsque les règles contiennent des intervalles de valeurs quantitatives paramétrés. Exemples : un paramètre biologique compris entre une valeur X et une valeur Y OU encore l'âge compris entre X ans et Y ans ne doivent pas être paramétrés comme ceci :  $X \leq \text{Valeurs} \leq Y$  ou  $X < \text{Valeurs} < Y$ . Il est nécessaire de créer une ligne par valeur pour que la règle tienne compte d'un intervalle quantitatif.

Exemple du paramétrage d'une règle intégrant un critère âge ciblant les patients âgés entre 65 ans et 70 ans :

- **A ne pas faire**

The screenshot shows a rule configuration interface for 'Age'. The first row has an operator '>=' and a value of '65'. The second row has an operator '<=' and a value of '70'. The unit is 'ans'. The rows are connected by an 'Et' (AND) operator. At the bottom, there are buttons for 'Ajouter un élément', 'Enregistrer la règle', and 'Enregistrer la règle et quitter'.

- **A faire**

The screenshot shows a rule configuration interface for 'Age'. The first row has an operator '=' and a value of '65'. The subsequent rows are connected by 'OU' (OR) operators and have operators '=' and values '66', '67', '68', '69', and '70'. The unit is 'ans'.

### 7.1.2.5. Saisie et paramétrage des médicaments

La recherche de médicaments associés au paramétrage des critères "Médicaments prescrits" et "Absence de médicaments prescrits" est réalisée par code ATC5. L'utilisateur doit saisir le nom du ou des médicament(s) d'intérêt(s) dans le champ (nom de spécialité ou nom de la molécule).

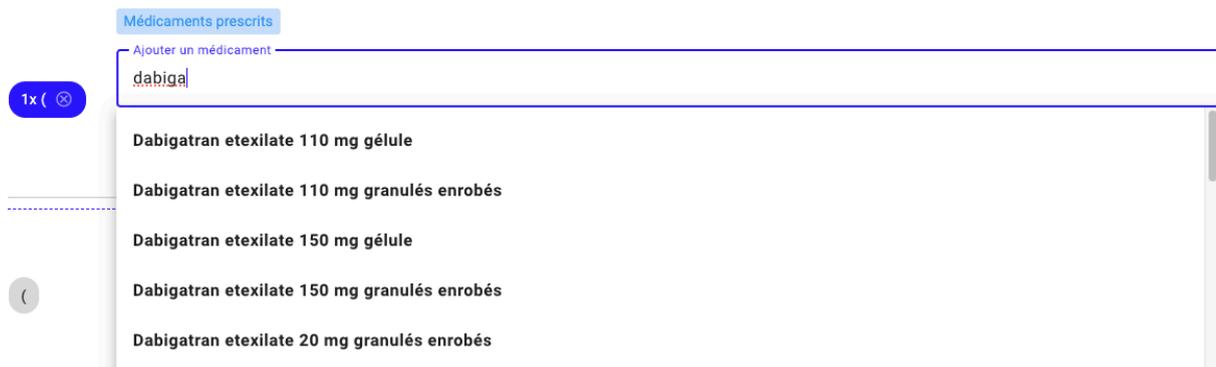
Il s'agit d'une recherche dynamique, l'utilisateur peut taper les premières lettres du nom du médicament, un menu déroulant lui propose la liste des médicaments correspondants et présents dans la base de données Bimedoc.

L'utilisateur clique sur le(s) médicament(s) d'intérêt.

Le code ATC5 correspondant s'affiche comme paramétré. Voir image ci-dessous.



Le code ATC5 regroupe les spécialités, DCI et médicaments virtuels associés au médicament d'intérêt, ainsi il n'est pas nécessaire de sélectionner tous les médicaments correspondants présentés dans le menu déroulant. Voir image ci-dessous.



Un médicament d'intérêt peut cependant être associé à des ATC5 différents, par exemple :

- C'est le cas des molécules commercialisées seules et commercialisées dans des associations fixes.
- C'est également de cas des molécules commercialisées dans des pathologies différentes (avec ou non des dosages différents). Exemple de l'acide acétylsalicylique présent dans des spécialités différentes correspondant à des codes ATC5 différents : KARDEGIC 75 mg (B01AC06) et ASPEGIC 1000 mg (N02BA01).

Il est recommandé à l'utilisateur de prendre en compte cela dans son paramétrage.

### 7.1.2.6. Cas particulier du paramétrage d'une règle alertant sur la redondance d'un médicament

Pour créer une règle alertant l'utilisateur sur la redondance d'un médicament dans la prise en charge thérapeutique d'un patient il est nécessaire de créer une règle en utilisant le critère "Redondance médicamenteuse" et non en utilisant le critère "Médicaments prescrits" plusieurs fois.

Exemple du paramétrage d'une règle identifiant une situation de redondance (x2) de "B01AC06 : Acétylsalicylique acide" :

#### A faire

The screenshot shows the 'Paramètres de la règle' (Rule Parameters) tab. The selected criterion is 'Redondance médicamenteuse (niveau ATC)'. A text input field 'Saisir une classe ATC\*' contains 'ACETYSALICYLIQUE ACIDE'. A 'Multiplication\*' field is set to '2'. There are 'Ajouter un élément', 'Enregistrer la règle', and 'Enregistrer la règle et quitter' buttons at the bottom.

#### A ne pas faire

The screenshot shows the 'Paramètres de la règle' (Rule Parameters) tab. The selected criterion is 'Médicaments prescrits'. There are two 'Ajouter un médicament' input fields, each with 'B01AC06' selected. The first field has a '1x' multiplier, and the second has a '1x' multiplier. There are 'Ajouter un élément', 'Enregistrer la règle', and 'Enregistrer la règle et quitter' buttons at the bottom.

## 7.2. Modifier une règle

L'utilisateur peut modifier une règle existante en cliquant sur l'onglet "Règles" puis en cliquant sur le bouton "Modifier" à droite sur la ligne souhaitée.

Nom	Alerte	Active	Étiquette	Actions
-	-	Oui	-	<a href="#">Modifier</a>
ACB_1	Niveau 1 : possible effet anticholinergique cognitif (preuve in vitro, absence de preuve clinique) (1 point)	Oui	Niveau 1	<a href="#">Modifier</a>
ACB_2	Niveau 2 : effet anticholinergique cognitif modéré, cliniquement significatif (2 points)	Oui	Niveau 2	<a href="#">Modifier</a>

Dans le cas où le bouton modifier n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de modification. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

### 7.3. Supprimer une règle

L'utilisateur peut supprimer une règle existante en cliquant sur l'onglet "Règles" puis en cliquant sur le bouton "Poubelle" à droite sur la ligne souhaitée. Un message d'alerte s'affiche : "Êtes-vous sûr de vouloir supprimer cette règle ?". L'utilisateur clique alors sur "oui" ou "non".

Nom	Alerte	Active	Étiquette	Actions
-	-	Oui	-	<a href="#">Modifier</a>
ACB_1	Niveau 1 : possible effet anticholinergique cognitif (preuve in vitro, absence de preuve clinique) (1 point)	Oui	Niveau 1	<a href="#">Modifier</a>
ACB_2	Niveau 2 : effet anticholinergique cognitif modéré, cliniquement significatif (2 points)	Oui	Niveau 2	<a href="#">Modifier</a>

Dans le cas où le bouton "poubelle" n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de suppression. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

### 7.4. Validation locale et activation d'une règle

Une fois la règle finalisée, elle doit être soumise à validation par une personne ou un comité habilité au sein de l'établissement de santé.

Le cycle de validation est défini librement par chaque établissement utilisateur. Il peut inclure, selon l'organisation locale, une relecture par un pharmacien responsable, un médecin référent, un comité multidisciplinaire ou toute autre instance interne compétente.

Bimedoc recommande que ce cycle prévoit au minimum :

- Une vérification de la cohérence médicale et de la logique conditionnelle de la règle ;
- Une confirmation de la conformité aux pratiques internes ;
- Une traçabilité de la validation (nom, date, statut).

Une fois validée selon ces modalités, la règle peut être activée par un utilisateur habilité.

## 8. Créer / modifier / supprimer un onglet

Pour pouvoir créer, modifier, supprimer un onglet, l'utilisateur doit avoir des droits spécifiques fournis par son administrateur

### 8.1. Créer un onglet

L'utilisateur peut créer un onglet en cliquant sur l'onglet "Onglets" puis en cliquant sur le bouton "Créer un nouvel onglet".



Nom	Regroupé par vignette clinique	Position	Actions
Interactions médicamenteuses	Non	1	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>
Inappropriés	Oui	2	<a href="#">Modifier</a> <a href="#">Supprimer</a>

Une fenêtre s'ouvre permettant à l'utilisateur de paramétrer la librairie de règles :

- Nom de l'onglet
- Numéro d'ordre de présentation dans l'interface utilisateur (=position)

## Créer un nouvel onglet

[Quitter](#) Regroupé par vignette clinique

## 8.2. Modifier un onglet

L'utilisateur peut modifier un onglet existant en cliquant sur l'onglet "Onglets" puis en cliquant sur le bouton "Modifier" à droite sur la ligne de l'onglet d'intérêt.

Nom	Regroupé par vignette clinique	Position	Actions
Interactions médicamenteuses	Non	1	<a href="#">Modifier</a>
Inappropriés	Oui	2	<a href="#">Modifier</a>

Dans le cas où le bouton modifier n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de modification. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

## 8.3. Supprimer un onglet

L'utilisateur peut supprimer un onglet en cliquant sur l'onglet "Onglets" puis en cliquant sur le bouton "Poubelle" à droite sur la ligne de l'onglet d'intérêt. Un message d'alerte s'affiche : "Êtes-vous sûr de vouloir supprimer cet onglet?". L'utilisateur clique alors sur "oui" ou "non".

Nom	Regroupé par vignette clinique	Position	Actions
Interactions médicamenteuses	Non	1	<a href="#">Modifier</a> 

Dans le cas où le bouton "poubelle" n'est pas disponible et que l'utilisateur ne dispose que du bouton "voir", c'est que ce dernier n'a pas les droits de suppression. Il est alors nécessaire de se rapprocher de son administrateur.

## 9. Partage des règles

Le partage de règles avec d'autres utilisateurs de Bimedoc se fait par l'intermédiaire du partage d'une librairie de règles. Pour rappel, une librairie est un ensemble de règles.

### Créer une nouvelle librairie

[Quitter](#)

Nom de la librairie\*

Editeur\*

BIMEDOC\_Officiel

Description

Statut\*

Public

Partagée

Privée

Lors de la création ou de la modification d'une librairie de règles, l'utilisateur peut modifier le statut de partage d'une librairie.

Trois statuts de partage sont disponibles dans le moteur de règles de Bimedoc Expert :

- **Librairie "public"** : la librairie de règles est ouverte et utilisable par tous les utilisateurs clients de Bimedoc. Il s'agit d'un ensemble de règles issues de référentiels libre de droits d'accès ou partenaire de Bimedoc et mis à disposition par Bimedoc ;
- **Librairie "privée"** : la librairie de règles est ouverte et utilisable uniquement pour les utilisateurs de l'organisation qui est propriétaire de la librairie de règles. Il s'agit d'un ensemble de règles créée par une organisation pour leur usage personnel ;
- **Librairie "partagée"** : la librairie de règles est partageable à d'autres organisations clientes de Bimedoc à l'aide d'une liste déroulante. Les règles contenues dans la librairie ne sont pas modifiables par les utilisateurs des organisations pour lesquelles la librairie leur a été partagée.

## 10. Propriété intellectuelle des règles locales

Les règles cliniques créées via l'interface par un établissement de santé ou ses utilisateurs habilités sont considérées comme des contenus propres à cet établissement. La propriété intellectuelle de ces règles appartient exclusivement à l'entité qui les a conçues, sauf mention contractuelle contraire.

**Bimedoc s'engage à ne pas utiliser, partager, distribuer ou intégrer ces règles dans ses catalogues standards** ou dans les instances d'autres clients, sauf demande expresse et documentée de la part de l'établissement créateur.

Chaque règle locale demeure ainsi strictement confinée à l'environnement du client concerné, **sans exploitation commerciale, technique ou scientifique** par Bimedoc en dehors du cadre défini par le contrat de service.

## 11. En cas de problème

Tout dysfonctionnement ou incident en lien avec l'outil doivent être notifiés à l'adresse [contact@bimedoc.com](mailto:contact@bimedoc.com).

## 12. Informations complémentaires depuis la version précédente de la notice d'utilisation

La notice d'intégration a été mise à jour pour les raisons suivantes :

- Passage d'une version vers zoho desk en pdf
- Ajout de messages d'informations sur :
  - En cas de problème
  - Pré-requis avant utilisation
  - Mise en garde et risques résiduels

- Propriété intellectuelle des règles locales

Date de révision de la notice d'utilisation : 25 Juin 2025